

il inventa une machine qui fut construite de la même manière que l'instrument avec lequel le bottier retient son cuir. L'aiguille recevait une direction horizontale, et non verticale comme aujourd'hui. M. Howe obtint sa patente le 18 septembre 1844.

Depuis cette époque de nouvelles améliorations furent introduites qui ont fait du moulin à coudre le joli meuble que nous avons aujourd'hui.

Rien de plus intéressant que de visiter une manufacture et de voir fonctionner tout le mécanisme.

L'autre jour nous avons reçu de M. Lawlor une invitation que nous nous sommes hâtes d'accepter. Accompagné du propriétaire qui nous témoigna la plus grande courtoisie, nous nous rendimes à la fabrique située sur la rue Nazareth. C'est un édifice à trois étages, tout rempli d'machineries et d'ouvriers travaillant sous l'œil d'un surintendant dont la vigilance ne s'endort jamais, M. Crane.

Le rez-de-chaussée est consacré à la préparation de diverses pièces de fer qui arrivent brutes de la fonderie. Le sable est enlevé en trempant les pièces dans de l'acide sulfurique étendu d'eau, puis planées au moyen d'un mécanisme puissant mis par la vapeur.

C'est là que l'on prépare la machine Singer pour les manufactures.

En arrivant au second, l'on se trouve face d'une quinzaine de machines différentes mises par la vapeur. Les ouvriers préparent les diverses parties du moulin, l'un planant, l'autre faisant les vis, un troisième polissant, un autre perçant les trous. Chaque main fait continuellement le même travail, au moyen du même mécanisme, assurant ainsi une conformité parfaite.

Le troisième étage est occupé par les finisseurs, et c'est là que l'on fait les petits moulins Lawlor, et que l'on essaie les diverses machines afin d'arriver au fonctionnement doux et facile.

Quand les différentes parties du moulin sont finies, elles sont expédiées à l'entrepôt, No. 365 rue Notre Dame, où elles sont ajustées, vernies et renvoyées à la manufacture pour y être essayées. Après quoi les moulins sont expédiés de nouveau à l'entrepôt où ils sont éprouvés, orientés, emballés et expédiés. Ces diverses opérations occupent soixante et quinze hommes, dont cinquante-cinq à la fabrique, où ils manœuvrent un nombre égal de mécanismes à vapeur. Ceux-ci sont importés des Etats-Unis, d'une célèbre manufacture de Pittsburg.

Le surintendant, M. Crane, possède autrefois une manufacture à New-York. Son expérience est aussi ancienne que les moulins eux-mêmes.

Enfin, comme dernier fait, l'on apprendra avec intérêt qu'à l'arrivée de M. Lawlor à Montréal, en 1861, le moulin à coudre était presque inconnu. Aujourd'hui, outre sa fabrique de Montréal, il a trois maisons établies à Québec, St. Jean, N. B., et Halifax, N. E. Il vend annuellement au moins 4,000 moulins, dont 3,000 sortent de ses propres ateliers. Ceux qu'il fabrique sont de quatre espèces :—

1. Le Lawlor.
2. Le Singer pour famille.
3. Le Singer pour les manufactures.
4. Le Howe.

Nous souhaitons à M. Lawlor une prospérité constante et une clientèle toujours nombreuse.

—(Le Négociant Canadien.)

SOMMAIRE DE LA PREMIÈRE PAGE

La mort de Mazzini.
Un français demi-sang.
Les fortifications de Paris.
M. Cochin.
Causerie parisienne.
Industrie canadienne.

CANADA, QUEBEC, 8 AVRIL 1872.

A partir de ce jour, et jusqu'à nouvel ordre, le *Courrier du Canada* s'imprimera aux ateliers de notre confrère du *Mercury* qui a eu l'extrême obligeance de mettre à notre disposition son matériel et ses presses. Le bureau de rédaction est provisoirement installé dans l'ancien hôtel St. George, entrée sur la rue du Fort.

La nomination des candidats au Conseil Municipal a eu lieu ce matin. Nous donnons ci-dessous la liste de ceux qui se sont mis sur les rangs. Nos lecteurs verront que plusieurs des anciens sont réélus.

Les élections auront lieu la semaine prochaine.

QUARTIER ST. LOUIS.—Echevin : M. Western Hunt.—Conseillers : MM. Jos G. Bossé, W. Russell et William Home.

QUARTIER DU PALAIS.—Echevin : M. Thomas Norris.—Conseillers : MM. J. C. B. Hébert, Ed. C. E. Gauthier et Ernest Gagnon.

QUARTIER ST. PIERRE.—Echevin : M. Pierre Garneau.—Conseillers : MM. John Lawson Gibb et Owen Murphy.

QUARTIER CHAMPLAIN.—Echevin : M. John Hearn.—Conseillers : MM. Giblin, Jacques E. Blais et Henry Dinning.

QUARTIER ST. ROCH.—Echevin : M. L. Abdou Côté.—Conseillers : MM. Pierre Vincent Valin, A. J. Verner et Julien.

QUARTIER JACQUES-CARTIER.—Echevin : M. Chambers.—Conseillers : MM. Fréd. William Roy et Jos. A. Mailloux.

QUARTIER SAINT-JEAN.—Echevins : F. X. Langevin, F. R. Rinfret.—Conseillers : C. J. Lafrance, J. F. Peachy.

QUARTIER MONTREAL.—Echevin : W. Scott.—Conseillers : M. A. Hearn, H. T. Taschereau, W. Curvy et A. D. Rivière.

ELUS : MM. Garneau, Hearn, Scott, Chainber, Côté, Hunt, Norris, échevins ; MM. Lafrance, Peachy, Roy, Mailloux, Gibb et Murphy.

La législature fédérale se réunit ces jours-ci et c'est le grand événement du moment.

Ne connaissant rien du programme officiel de la session qui va s'ouvrir et n'étant pas, d'autre part, initié au plan de campagne de l'opposition, nous sommes bien empêché de préciser, même approximativement, la somme d'émotions réservée aux deux chambres fédérales et au pays. Cette incertitude, toutefois, ne nous pèse guère à dos : nous avons pleinement confiance qu'aucune complication n'est à craindre et, pour le moment, cette assurance nous suffit.

Quand nous disons qu'aucune complication n'est à craindre, nous n'entendons pas, cependant, nous porter garant que la session se passera sans qu'aucun incident ne vienne troubler la marche régulière des débats. Nous croyons, au contraire, que l'opposition multipliera autant qu'elle le pourra les incidents pour dissimuler son impuissance et on peut compter que les escarmouches et les combats corps à corps seront un spectacle de tous les jours.

Quoiqu'il en soit, les débats de la session et le défilé des mesures seront suivis avec un intérêt plus qu'ordinaire. Cette session, en effet, va fermer la première série régulière des grandes assises de la confédération canadienne et tout ce qui s'y passera comme tout ce qui s'y dira aura plus au moins le caractère de signes des temps. A la veille d'aller rendre compte au peuple de leur actes, les députés aux communes éprouveront tous le besoin de mieux définir leur position, de se prononcer plus carrement sur les grandes questions à l'ordre du jour et nous aurons ainsi, les indiscretions aidant, une idée à peu près exacte du champ de bataille des prochaines élections générales.

La session aura de l'intérêt à un autre titre encore. Il est probable qu'elle sera marquée par l'apparition du parti national sur la scène parlementaire et, ce sera, à coup sûr, un des épisodes les plus réjouissants de la session.

A propos du parti national, le journal qui devait être fondé dans ses intérêts est toujours à l'état de projet. Il a perdu l'occasion de naître à Pâques ; sera-t-il du monde à la Trinité ?

C'est douteux. On a bien, il est vrai, déterré un rédacteur ; mais les actionnaires font encore défaut. Il paraît que les capitalistes et les rentiers qui se sont embrigadés dans le parti national n'ont pas le défaut de jeter leur argent par la fenêtre ; en tous cas, ils se font terriblement tirer l'oreille et les solliciteurs désappointés en sont réduits à chercher une fiche de consolation dans le quotidien :

Les amis de l'heure présente
Ont le naturel du melon :
Il faut en éprouver cinquante
Avant d'en trouver un bon.

M. Henry Adolphus Kaulback, de Lunenburg, a été nommé sénateur de la Nouvelle-Ecosse, en remplacement de l'hon. M. Caleb R. Bill, décédé.

Jamais, à cette grande société secrète qui a nom l'*Internationale* et qui ourdit dans l'ombre ce nous ne savons quoi d'impie et de sacrilège, n'a paru plus active, et malheureusement aussi plus puissante, que présentement.

Partout, en Europe et en Amérique, des grèves s'organisent. Sans égard pour les nécessités du commerce et de l'industrie, ne voulant pas voir combien les fluctuations sont nombreuses dans tout le monde financier, incapables de comprendre quelque chose aux considérations de l'ordre économique, les ouvriers demandent non-seulement l'augmentation de leurs salaires—ce qui peut bien être juste parfois—mais vont jusqu'à fixer le prix de leur travail à un taux permanent.

C'est l'œuvre reprise de la monstrueuse révolution française. C'est la guerre déclarée à la richesse et à la propriété. Nous comprenons autant que n'importe, qui les besoins et les intérêts de la classe

ouvrière, mais nous ne pouvons nous empêcher de voir quelque chose de significatif dans le fait que les ouvriers en même temps qu'ils veulent se faire garantir un salaire élevé et permanent, demandent la diminution de la durée du travail.

D'ailleurs, la violence leur donne le tort. Les ouvriers peuvent faire reconnaître leurs besoins autrement que par les menaces.

Comte de Rimouski.

M. Gosselin ayant donné sa démission comme député du comté de Rimouski au parlement provincial, une nouvelle élection doit avoir lieu dans quelques semaines, et déjà l'on parle de plusieurs candidats pour remplacer le député démissionnaire.

Nous sommes heureux d'apprendre que le parti conservateur a choisi pour son candidat M. Alexandre Chauveau, fils et "héritier spirituel" de l'honoréable premier-ministre de la province, pour nous servir d'une expression du rédacteur de l'*Evenement*, et un des avocats de la compagnie du chemin de la rive nord. Des nouvelles que nous recevons aujourd'hui même nous apprennent que la candidature de M. Alexandre Chauveau a été accueillie, dans tout le comté de Rimouski, avec une sympathie prononcée. Pour nous, abstraction faite de toutes considérations de personnes, et dans l'intérêt seul du comté, nous serons heureux de voir M. Chauveau élu. Le comté de Rimouski a beaucoup à attendre des faveurs de nos gouvernements, et il importe qu'il choisisse pour députés des hommes influents qui puissent travailler d'une manière efficace à sa prospérité.

M. Alexandre Chauveau est aussi proche parent de l'honorable M. U. J. Tessier, qui a de si grands intérêts dans le comté de Rimouski. C'est là, pour M. Chauveau, une chance additionnelle de succès, et, pour les habitants du comté, une plus grande garantie encore de la sollicitude de leur futur député.

Manufactures de chaussures.

MANUFACTURE DE M GUILLAUME BRESSE. Cette manufacture est située à l'encoignure des rues St. Antoine et Dorchester, (ou du Vieux-Pont) à une légère distance de la rue St. Vital, à St. Roch.

Elle est construite en briques, compte trois étages et mesure une longueur de 200 pieds et une largeur de 40. En arrière est une aile qui renferme l'engin. Cette aile mesure 30 pieds sur 30.

La première étage se trouve le département du cuir à semelles. Là aussi a lieu l'emballage des chaussures. Au second étage, est le département des empeignes (dessus de chaussures). Il y a à plusieurs moulins à piquer. Le troisième étage est occupé par les ouvriers chargés de finir les chaussures. Ces ouvriers ont des machines spéciales à leur disposition. Toutes ces machines sont mises par la vapeur.

350 à 400 ouvriers sont au service de M. Bresse. Ce nombre se compose à peu près également de filles et d'hommes. Ces ouvriers fabriquent de 700 à 800 paires de chaussures, par jour.

M. Bresse débourse chaque semaine \$1100 à \$1200, pour payer les salaires de tous ses employés.

Il tient un bureau sur la rue St. Paul, près des quais Renaud.—(Communiqué)

Lecture de jeudi pour les enfants.

Jundi, à 3 heures P. M., aura lieu dans la Salle de Musique, la lecture prudemment annoncée sur la Ste. Enfance en chaire. Admission gratuite pour tous les enfants et leurs mamans, ou pour toute femme conduisant des enfants.

M. le curé de la cathédrale, directeur de la Ste. Enfance en cette ville a gracieusement accepté l'invitation de présider la réunion.

Des sièges seront réservés pour les dames composant le comité de la Ste. Enfance,—L'image en cire de l'Enfant-Jésus, patron de la Ste. Enfance, sera placer sur l'estrade d'où parlera le missionnaire.

Pour cette réunion tous les enfants peuvent se procurer au prix de deux sous de petits oriflammes de différentes couleurs portent l'inscription : *Ad majorem Dei gloriam* en lettres choisies. Ces oriflammes bénis avant ou après la réunion leur resteront comme souvenir de la solennité. Ils pourront l'acheter d'avance chez Mme Vital Tétu, la présidente de l'œuvre, chez M. Talbot, avocat, chez M. Delisle, imprimeur, vis à vis de l'archevêché, à la porte des frères, des Ursulines, des sœurs de charité, chez M. Garant-Trudel, rue de la fabrique, chez M. Lépine, librairie, et enfin,

la porte de la Salle de Musique avant la lecture.

Plusieurs de ceux qui assisteront, ayant déjà fait leur petite offrande aucune quête ne sera organisée par le missionnaire à la conclusion de l'entretien, mais ceux qui voudraient offrir une contribution pour l'œuvre dont il est chargé à la soirée de la salle.

Nous ajouterons une réflexion suggérée par l'annonce précédente. Quelques personnes pourraient s'étonner qu'un local consacré à des amusements profanes serve jeudi prochain pour une réunion pieuse. Rien ne répugne pourtant pourtant dans cette idée. Il suffit de se rappeler qu'en Chine, les missionnaires se servent des pagodes où l'encens brûle sur l'autel des idoles pour prêcher aux payens. Nous pensons que le local adopté chez nous faute de mieux par le missionnaire, est tout au moins aussi désagréable que le précédent.

Temoignage d'estime.

Nous extrayons la résolution suivante du procès-verbal de la séance du 4 avril de l'Institut Canadien-français d'Ottawa :

"Proposé par M. E. P. Dorion, secondé par M. J. B. Turgeon, et résolu : 1° Que les membres de l'Institut Canadien-français d'Ottawa croiraient manquer au premier devoir—celui de la reconnaissance—si'ils ne s'exprimaient en cette occasion d'exprimer hautement le regret profond qu'ils éprouvent au moment de se séparer de leur ligne Président, M. Stanislas Drapeau, dont l'administration va sous peu expirer par la survénance du terme naturel assigné à ses fonctions.

2° Que l'Institut-Canadien-Français d'Ottawa n'oublierà jamais que s'il lui a été donné d'atteindre au degré de prospérité morale et matérielle dont il peut être évidemment atteint, il le doit incontestablement aux talents, à l'habileté, au zèle ainsi qu'aux qualités administratives que son dévoué Président, M. S. Drapeau, a bien voulu, depuis deux ans, mettre d'une manière aussi désintéressée au service de la cause nationale ; 3° Que ces résolutions soient inscrites au procès-verbal, et qu'elles soient publiées dans les journaux français et anglais de cette ville."

Mémorial necrologique.

Nous avons la douleur d'annoncer la mort de M. L. M. Lefebvre, curé de Ste. Geneviève, qui a eu lieu jeudi soir à 6 heures. Ce vénérable ecclésiastique était âgé de 70 ans, et dans sa 54^e année de prêtre.

Sœur St. Jean Chrysostome.

La paroisse de Ste. Marie de la Beauce, le 6 juillet dernier, pleurait la perte de son vénéré pasteur, Monsieur le Grand-Vicaire Proulx. Un an ne s'est pas encore écoulé, et elle retombe dans le deuil par la mort de la Révérende Sœur St. Jean-Chrysostome, Supérieure du Couvent. La foule considérable qui remplissait l'église paroissiale, jeudi dernier, est un témoignage bien manifeste de la douleur profonde qu'une telle perte laisse dans la paroisse de Ste. Marie.

La Révérende Sœur St. Jean Chrysostome, née Adeline Dorais, de Pierre Dorais, son père, et d'Esther Descent, sa mère, à Chateauguay, en 1825, fut élevée dans les sentiments de la plus tendre piété. Douée des plus belles qualités du cœur et de l'esprit, elle résolut de les employer au service de Dieu. La tendresse de ses parents, les instances qu'ils firent pour la retenir auprès d'eux, les larmes que son père répandit en voyant sa fille s'éloigner de la maison paternelle, ne purent ébranler dans sa résolution cette âme éprise de l'amour de Dieu. Obéissant à cette parole solennelle qui avait retenti à son cœur : "Sortez de votre pays, oubliez votre peuple et la maison de votre père," elle quitta avec joie et générosité tout ce qu'elle avait de plus cher au monde pour mettre à exécution sa ferme détermination. Ce fut en 1846 qu'elle entra dans la Communauté des Dames de la Congrégation, fondée par la Sœur Bourgeoys ; deux ans après elle faisait profession. Immédiatement elle fut envoyée au Couvent de Ste. Marie de la Beauce, où elle est restée jusqu'à sa mort, arrivée le 31 mars dernier, édifiant, pendant vingt-deux ans et demi, ses compagnes, ses élèves et la paroisse entière par la pratique constante de toutes les vertus, persuadée qu'en cela est le secret des les enseignes efficacement, et que la voie des exemples est plus courte que celle des préceptes pour former le cœur et orner l'esprit des élèves. Aussi, l'obéissance à la règle est une des vertus à laquelle elle s'attache plus spécialement.

D'une douceur angélique, elle ne sait user de rigueur. L'onction de sa parole produisait quelquefois un tel effet, qu'elle ramenait à la douceur les esprits les plus bouillants et les plus emportés. Les personnes plongées dans la peine, trouvaient dans ses bons conseils un adoucissement à leurs afflictions, et le moyen de supporter avec résignation leurs contrariétés.

D'une humilité admirable, elle se défaît d'elle-même et elle se confie uniquement en Celui qui peut tout.

Elle ne se glorifiait de quoi que ce soit, mais elle en renvoyait tout le mérite à l'Auteur de toutes choses. "Je n'ai jamais pu m'expliquer, disait-elle, comment on peut s'ennorguer de quelque qualité et de quelque action. C'est ainsi que cette âme toute embrassée de l'amour de Dieu, par la parole et par l'exemple, faisait aimer Dieu, et initiait la jeunesse aux solides notions de la piété, tâchant de faire passer dans ses élèves les éminentes qualités qui la caractérisaient comme religieuse. Douce d'un jugement solide, d'un esprit doux, sociable, descendante, elle fut choisie en 1860 pour remplacer comme Supérieure la Ré